



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-014 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Subvention exceptionnelle à l'association des donneurs de sang bénévoles de la région Voironnaise

Rapporteur : Michaël De Jaham

EXPOSE : L'association des donneurs de sang bénévoles de la Région Voironnaise organise chaque année un loto au Grand Angle, qui accueille environ 750 personnes.

Pour rappel l'association a pour objectifs de promouvoir le don du sang et d'organiser des collectes avec l'Etablissement Français du Sang de Grenoble.

Cette association composée de 30 bénévoles participe à la vie locale notamment pour la mise en place des repas des anciens, la distribution des colis de Noël et l'organisation annuelle de cette soirée loto.

L'association a perçu une subvention annuelle en 2017 de 1 100 €.

Le Président sollicite une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais de location de la salle du Grand Angle pour 2016 de 1 754.40 € et pour 2017 de 1 795.20 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Solidarités, Séniors, Citoyenneté et vie des quartiers en date du 29 janvier 2018 ;

... /...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1795.20 €.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT